



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Sommaire :

- I. Le cadre général*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques*

I. Le cadre général

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Louvil.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif sera présenté au Conseil municipal le 12 avril 2023.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux Louvilloises et aux Louvillois ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil départemental, de la Région et des différents financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements aux agents de la ville et les dépenses dites à « caractère général » ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les équipements nouveaux et biens de longue durée.



II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

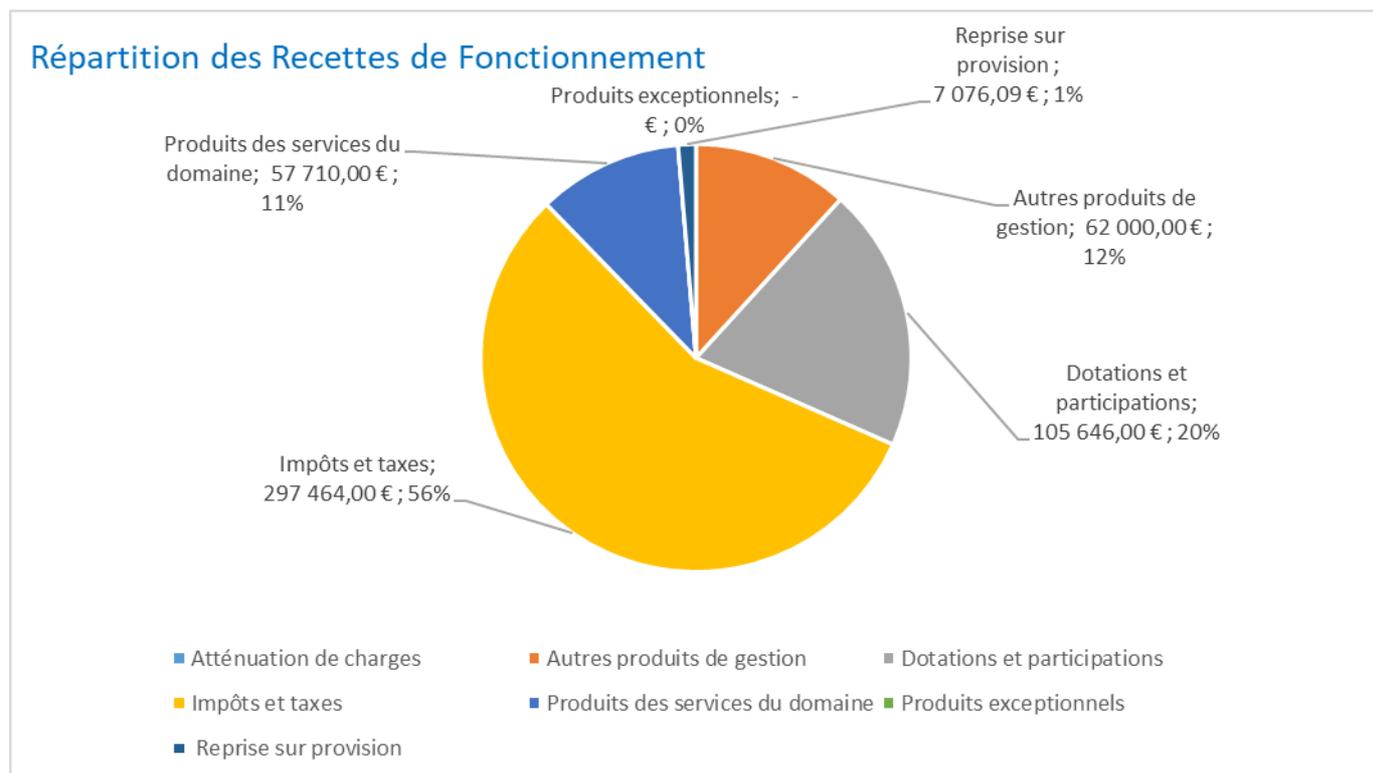
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les recettes

Pour la commune de Louvil : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, location de salle, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, ... Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2023 sont estimées à 529 896.09 €uros *.

* Hors Excédent de fonctionnement de 205 627.15 €.

Chapitre	BP 2023	%
Atténuation de charges		
Autres produits de gestion	62 000,00 €	9%
Dotations et participations	105 646,00 €	15%
Impôts et taxes	297 464,00 €	39%
Produits des services du domaine	57 710,00 €	8%
Produits exceptionnels	- €	0%
Reprise sur provision	7 076,09 €	1%
Total général	529 896,09 €	



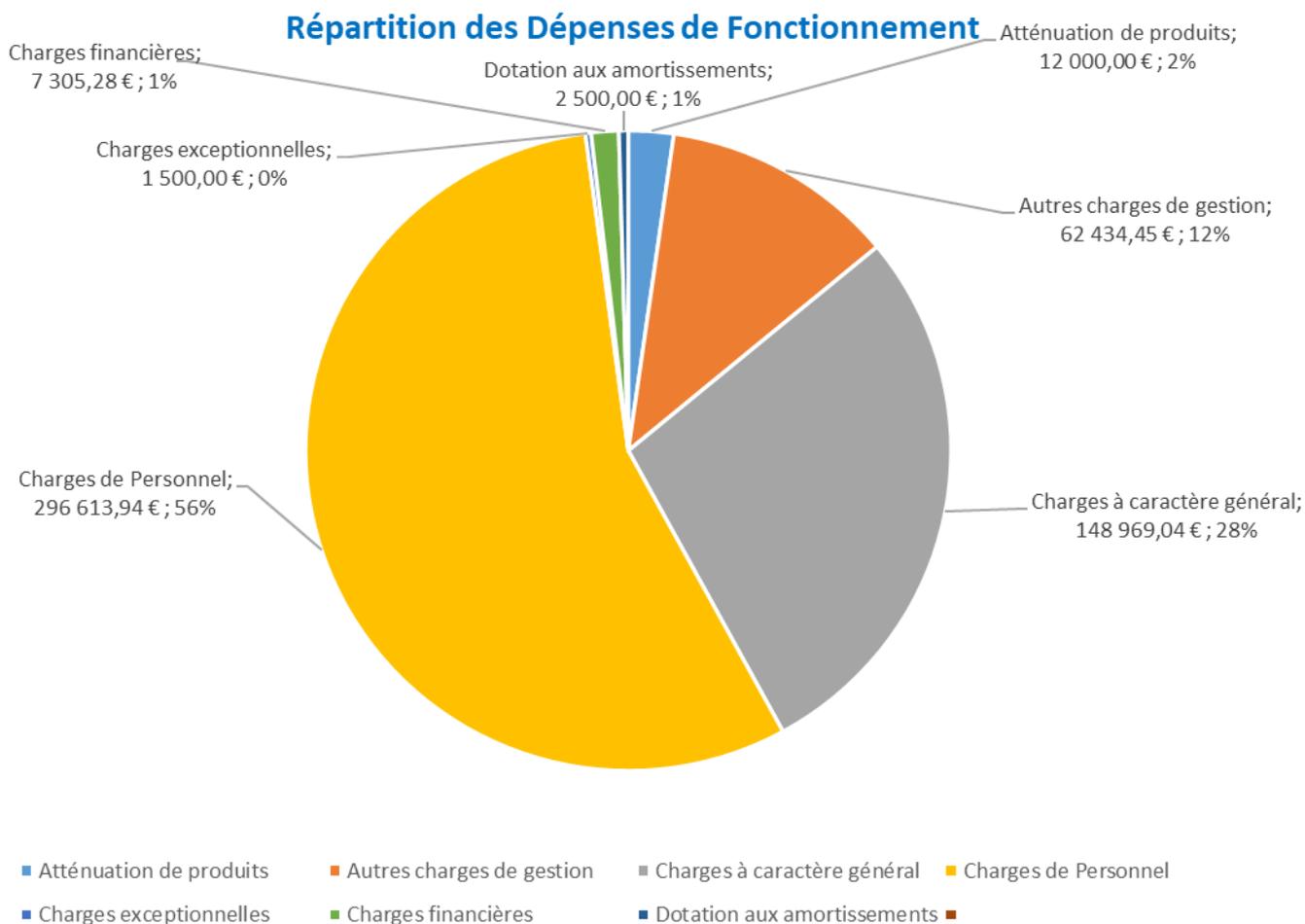


c) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 s'élèveront à 531 322.71 €uros :

Chapitre	BP 2023
Atténuation de produits	12 000,00 €
Autres charges de gestion	62 434,45 €
Charges à caractère général	148 969,04 €
Charges de Personnel	296 613,94 €
Charges exceptionnelles	1 500,00 €
Charges financières	7 305,28 €
Dotations aux amortissements	2 500,00 €
Total	531 322,71 €



**d) Présentation succincte des principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement**

Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
Atténuation de produits	12 000,00 €	Atténuation de charges	
Autres charges de gestion	62 434,45 €	Autres produits de gestion	62 000,00 €
Charges à caractère général	148 969,04 €	Dotations et participations	105 646,00 €
Charges de Personnel	296 613,94 €	Impôts et taxes	297 464,00 €
Charges exceptionnelles	1 500,00 €	Produits des services du domaine	57 710,00 €
Charges financières	7 305,28 €	Produits exceptionnels	- €
Dotation aux amortissements	2 500,00 €	Reprise sur provision	7 076,09 €
Virement à la section d'investissement	164 714,64 €		
Total DEPENSES	696 037,35 €		
Total DEPENSES RELLES // hors virement à la section d'investissement	531 322,71 €	Total RECETTES RELLES	529 896,09 €

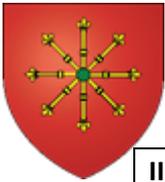
e) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2023 (inchangés Vs 2022) :

- Taxe foncière sur le bâti : 31,69 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 50,44 %

f) Les dotations de l'Etat

Dotations Générales de Fonctionnement	montant	évolution Vs n-1
2023	50 683,00 €	3,0%
2022	49 195,00 €	3,4%
2021	47 572,00 €	2,4%
2020	46 447,00 €	



III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement permet l'achat des biens durables de la commune, biens qui viennent enrichir son patrimoine.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales liées à l'urbanisme, à l'aménagement ou encore à la récupération de la TVA des achats d'investissement de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux travaux de voirie pour la sécurisation de la rue du Chêne).

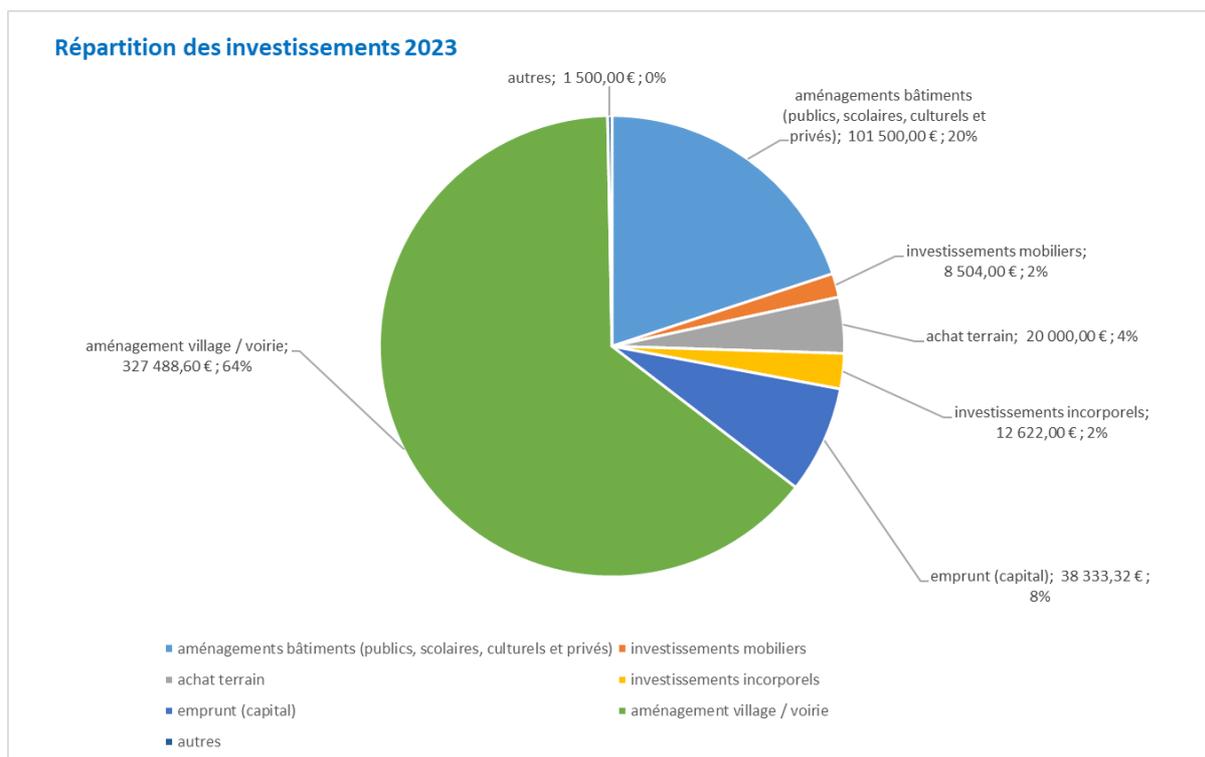


b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

chapitre	libellé chapitre	BP 2023	TOTAL par chapitre	
1	Solde d'exécution n-1			
2	Dépenses imprévues	34 000,00 €	34 000,00 €	
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	38 333,32 €	39 833,32 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €		
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	12 622,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	11 622,00 €		
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €	457 492,60 €	
21	Immobilisations corporelles	500,00 €		
21	Immobilisations corporelles			
21	Immobilisations corporelles			
21	Immobilisations corporelles			
21	Immobilisations corporelles	51 500,00 €		
21	Immobilisations corporelles			
21	Immobilisations corporelles	50 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles			
21	Immobilisations corporelles	326 488,60 €		
21	Immobilisations corporelles			
21	Immobilisations corporelles			
21	Immobilisations corporelles	500,00 €		
21	Immobilisations corporelles			
21	Immobilisations corporelles	400,00 €		
21	Immobilisations corporelles	600,00 €		
21	Immobilisations corporelles	7 504,00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT				509 947,92 €
chapitre	libellé chapitre	BP 2023		TOTAL par chapitre
1	Solde d'exécution n-1	122 962,85 €		122 962,85 €
21	Virement de la section de fonctionnement	164 714,64 €	164 714,64 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €	11 767,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 767,00 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	57 116,43 €	243 003,43 €	
13	Subventions d'investissement			
13	Subventions d'investissement	113 887,00 €		
13	Subventions d'investissement	72 000,00 €		
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €	1 500,00 €	
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
TOTAL DES RECETTES d'INVESTISSEMENT			543 947,92 €	
TOTAL DES RECETTES hors solde d'exécution n-1			420 985,07 €	
TOTAL hors solde d'exécution ET hors virement de la section de fonctionnement			256 270,43 €	



Répartition des investissements	montant
aménagements bâtiments (publics, scolaires, culturels et privés)	101 500,00 €
investissements mobiliers	8 504,00 €
achat terrain	20 000,00 €
investissements incorporels	12 622,00 €
emprunt (capital)	38 333,32 €
aménagement village / voirie	327 488,60 €
autres	1 500,00 €
TOTAL	509 947,92 €



c) Les projets de l'année 2023

Les projets de l'année 2023 porteront principalement sur les travaux de voirie de la rue du Chêne (277 200 €), l'installation d'une pompe à chaleur pour les locaux de la médiathèque et salles associatives (25 000 €) et de panneaux solaires (20 000 €). Sur ces projets, l'objectif est d'obtenir des subventions à hauteur de 80 % des dépenses prévues.

Un projet d'aire de sports est également à l'étude, avec pour objectif un financement à 100 % sans reste à charge pour la commune.

Quelques aménagements sont également prévus dans les bâtiments (chauffages appartements, etc...), ainsi que quelques petits travaux de voirie / signalisation (remplacement panneau volé, ...)

L'achat du terrain derrière la mairie a de nouveau été reporté et devrait avoir lieu courant 2023.

Une réserve de 51 000 € a été constituée pour pouvoir lancer certains travaux pour la rénovation de l'église, au cas où cela s'avèrerait nécessaire avant d'avoir pu monter les différents dossiers de financement (Etat, Région, Département, Fondation du Patrimoine,...).



Enfin, les dépenses d'investissement 2023 incluent des restes à réaliser de 2022 (colonne « reports ») :

INVESTISSEMENTS INCORPORELS :

1 182 € - étude réalisée par un géomètre

7 440 € - architecte du patrimoine (étude en vue financement via la Fondation du Patrimoine des travaux de rénovation de l'église)

AMENAGEMENTS VOIRIE / VILLAGE :

49 288.60 € - solde à payer des travaux d'enfouissement de la rue du Chêne

d) Les subventions d'investissement

Les subventions attendues pour 2023 concernent principalement les travaux de voirie de la rue du Chêne, la pompe à chaleur pour la médiathèque et salles associatives, les panneaux solaires.

A ce titre, la commune sollicite aussi bien l'Etat (DETR), le Département (notamment pour obtenir l'ADVB, l'ADVB énergie pour la Pompe à Chaleur), la CCPC (fonds de concours).

D'autres demandes d'aides financières pourront être demandées, notamment pour l'installation d'une aire de jeux.

Suite à l'étude réalisée en 2022 par un Architecte du Patrimoine, le projet de travaux de rénovation de l'église St Martin est éligible à des financements via la fondation du Patrimoine.

e) Les recettes financières d'investissement

A date, le montant exact du FC TVA n'est pas connu, il s'agit donc d'une évaluation selon les dépenses d'investissement intervenues en 2022 (versement selon N-1) : 10 000 €.